

Préfète de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À

SAINT-MARTIN

2014





En application de l'article LO 6321-33 du code général des collectivités territoriales, l'État transmet le bilan de ses activités, réalisées par ses différents services placé sous l'autorité du Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et sous la conduite du préfet délégué.

Cette présentation des principales actions de l'Etat, menées au cours de l'année 2014, vise également à faire connaître et faire reconnaître les missions de l'État engagées sur le territoire de Saint-Martin et au service de nos concitoyens.

À ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des agents des services de l'État, qui par leur loyauté, leur engagement, leur professionnalisme contribuent à ce que l'État assure ses missions.

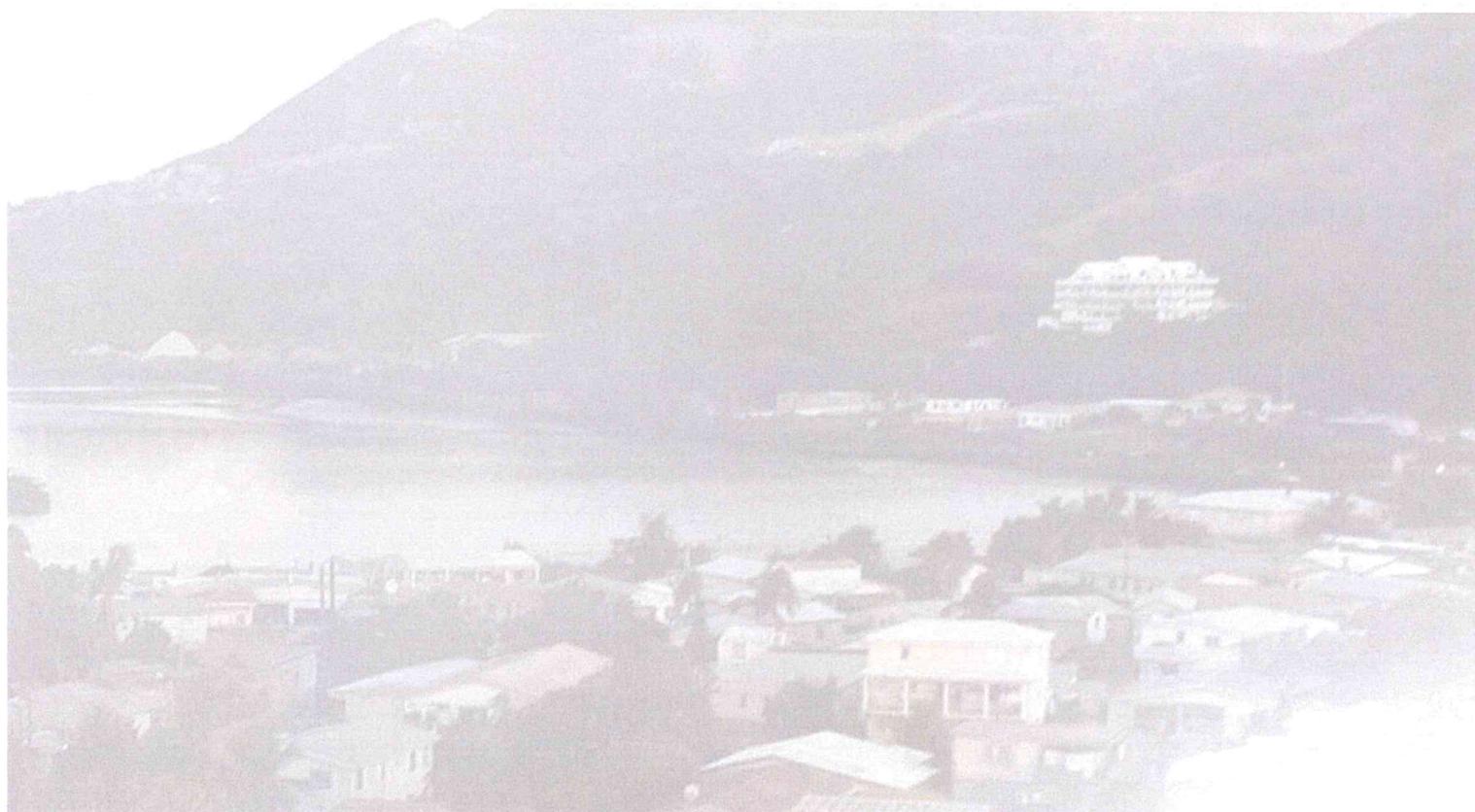
Je tiens également à remercier l'ensemble des partenaires publics et privés qui soutiennent l'action de l'État et avec qui nous entretenons des liens étroits et privilégiés.

L'année 2014, a permis notamment de poursuivre la mobilisation en faveur de l'emploi engagée en 2013, à faire baisser de manière sensible la délinquance, à renforcer la cohésion sociale et l'accompagnement des personnes vulnérables et permettre au territoire de se doter d'équipements structurants.

Ce document n'a pas pour vocation d'être exhaustif. En tentant de couvrir l'ensemble du spectre d'action de l'État, il expose les principaux axes de travail et offre un panorama assez large de nos interventions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Anne LAUBIES





I PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET HUMAINS, LUTTER CONTRE LES DÉLINQUANCES

1. La protection des populations
2. La gestion de crise
3. La lutte contre la délinquance
4. La lutte contre l'insécurité routière
5. La lutte contre l'immigration clandestine

II GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

1. Les commissions
2. La réglementation générale
3. L'organisation des élections
4. Citoyenneté et immigration
5. Service informatique

III ORGANISER ET SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. Le protocole d'accompagnement financier de la collectivité
2. La mission Europe
3. Le service des territoires, de la mer et du développement durable
4. La délégation à l'aviation civile

IV PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE

1. La politique de la ville et vie associative
2. L'action en faveur de l'emploi
3. L'insertion professionnelle
4. La formation professionnelle
5. L'aide à la création d'entreprise
6. Les services d'aide à la personne
7. RSA et accompagnement des bénéficiaires du RSA
8. La direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
9. L'inspection du travail

V PROTÉGER LES ANIMAUX ET LES FILIÈRES

VI COOPÉRER AVEC SINT-MAARTEN



I. PROTÉGER LES POPULATIONS:

Risques naturels et humains, lutte contre les délinquances

■ Protection des populations

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

En 2014, 13 commissions ont été organisées à Saint-Martin pour contrôler des ERP du premier groupe, et la sous-commission s'est déplacée à 5 reprises afin de contrôler les installations implantées dans le cadre de grands rassemblements.



PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques relève de la compétence de l'État. Comme en métropole, les évolutions de la société et les attentes de la population ont été prises en compte par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Dans cette perspective la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a procédé à des réunions d'information en partenariat avec la collectivité afin de développer la notion de culture de sécurité civile ; chaque acteur devant s'ap-

roprier les missions relevant de sa compétence et les retranscrire dans son organisation interne au travers d'une planification déclinée.

En outre, l'État participe en permanence au recensement et à l'analyse préalable des risques et des conséquences des menaces afin de disposer d'une culture partagée des aléas et des vulnérabilités et s'efforce, au travers d'exercices périodiques de plus ou moins grande ampleur, de mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population..

En 2014, les services de sécurité civile ont supervisé deux exercices :

Exercice
« tsunami »
Janvier

Exercice
« polmar terre »
Juin ;

Événement majeur :
un **crash aérien** en mer
27 janvier 2014

■ Gestion de crise

Le plan ORSEC

(Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du Préfet délégué, les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services, dans le but de développer la préparation de tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir dans le champ de la protection des populations.

La mise à jour du plan ORSEC, dans sa partie générale, est en cours de finalisation. Ses déclinaisons feront l'objet de travaux spécifiques et plus particulièrement pour celle relative à la gestion des « Tsunamis ».

■ Chikungunya



L'épidémie de Chikungunya qui est apparue fin novembre 2013 sur l'île de Saint-Martin et qui s'est propagée dans l'ensemble des Antilles a exigé de la part des services de l'Etat, en lien avec ceux de la collectivité, une vigilance accrue tant du point de vue de la prévention du risque, du suivi de l'épidémie, de sensibilisation de la population et de communication.

■ Phénomènes météorologiques

2 PHÉNOMÈNES D'INTENSITÉ MAJEURE:

- ◇ le cyclone Gonzalo en octobre,
- ◇ des inondations en novembre.

Ces deux phénomènes ont généré des dégâts importants justifiant la reconnaissance en catastrophe naturelle du territoire suite aux inondations des 7 et 8 novembre.

■ Algues Sargasses

Après une arrivée massive en 2011, l'arrivée des algues sur nos côtes s'est poursuivie en 2012 et a de plus nécessité la vigilance des services de l'État et l'intervention de la collectivité, de juin à septembre, pour résorber leurs accumulations successives sur nos plages.

Les services de l'Etat sont restés mobilisés pour le suivi environnemental et sanitaire de ce phénomène.



■ Lutte contre la délinquance

LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY

Elle compte 98 gendarmes dont 82 à Saint-Martin, auxquels s'ajoutent 4 gendarmes affectés à la brigade motorisée placés sous l'autorité du commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de Guadeloupe, ainsi que 6 gendarmes dans des services de logistique/prévention de la délinquance.

La compagnie bénéficie par ailleurs en permanence d'un renfort d'un escadron de gendarmes mobiles composé de 69 hommes.



À Saint-Martin 2 985 faits de délinquance ont été constatés contre 3 449 en 2013 (- 464 faits, soit une baisse de 13,45 %). Cette année se caractérise par une baisse de 18,72 % des délits d'atteinte aux biens et de 2,26 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Plus particulièrement, on peut souligner :

- La baisse de 39,62 % des cambriolages
- La baisse de 18,51 % des atteintes aux véhicules
- La baisse de 27,02 % des vols de véhicules

Toutefois, s'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, si les violences physiques non-crapuleuses sont en baisse de 17,30 %, on observe une hausse de 71,74 % de celles dont le motif est crapuleux.

■ Lutte contre l'insécurité routière

Malheureusement, en 2014, le nombre de tués a triplé par rapport à celui de 2013 (6 en 2014, 2 en 2013). Le nombre d'accidents corporels a lui subi une légère hausse (29 en 2014, 27 en 2013), tandis que le nombre de blessés a subi une légère baisse (39 en 2014 pour 42 en 2013).

L'ensemble des accidents mortels constatés en 2014 ont impliqué des deux roues. Les facteurs les plus déterminants dans les causes des accidents constatés en 2014 à Saint-Martin sont les suivants :

- une façon de conduire dangereuse : une vitesse excessive est relevée dans 45 % des cas, et un dépassement dangereux dans 27 % des cas.

- La consommation d'alcool et de stupéfiants : la présence d'alcool est relevée dans 21 % du total des accidents et 33 % des accidents mortels, la présence de stupéfiants est relevée dans 15 % du total des accidents et 50 % des accidents mortels.
- L'absence de port des équipements de sécurité ; 5 des 6 conducteurs de deux roues tués sur les routes de Saint-Martin en 2014 n'étaient pas porteurs du casque, le 6ème n'avait pas attaché sa jugulaire. L'absence d'équipement de sécurité est également relevé chez 40 % des personnes blessées sur la route en 2014.



Saint-Martin 2014/2013

Accidents + 7,4 %
Tués + 200 %
Blessés - 7,1 %

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Une campagne de sécurité routière visant à sensibiliser les utilisateurs de deux roues, principales victimes de la route en 2014, a été organisée à Saint-Martin. Comme en métropole, cinq silhouettes ont été positionnées sur le bord des routes aux endroits où ont eu lieu les accidents mortels et des panneaux rappelant les utilisateurs à la prudence et à la nécessité du port du casque ont été positionnés aux 4 frontières de l'île.

■ Lutte contre l'immigration clandestine

Le SPAF Saint-Martin est en charge du contrôle des flux transfrontaliers, de la lutte contre l'immigration irrégulière, du démantèlement de filières d'immigration clandestine, de la lutte contre le travail illégal, de la lutte contre la fraude documentaire

EN MATIÈRE DE CONTRÔLE TRANS-FRONTIÈRE

Il apparaît incontestable que le principal point d'entrée sur le territoire de Saint-Martin demeure de très loin l'aéroport international Princess Juliana, implanté côté hollandais. Il absorbe, à lui seul, près de 2 millions de passagers par an.

A titre de comparaison, l'aéroport de Grand-Case-Espérance en partie française en absorbe environ 200 000, soit 10 fois moins, avec des

liaisons commerciales vers les seules destinations de la Guadeloupe et de Saint-Barthélemy, donc « franco-françaises ».

Le SPAF Saint-Martin est également en charge du trafic passagers maritimes et assure les contrôles quotidiens en gare maritime de Marigot, pour des liaisons commerciales à destination ou en provenance des seules îles de Anguilla et de Saint-Barthélemy. L'activité résultant du trafic de navires de croisières reste marginal.



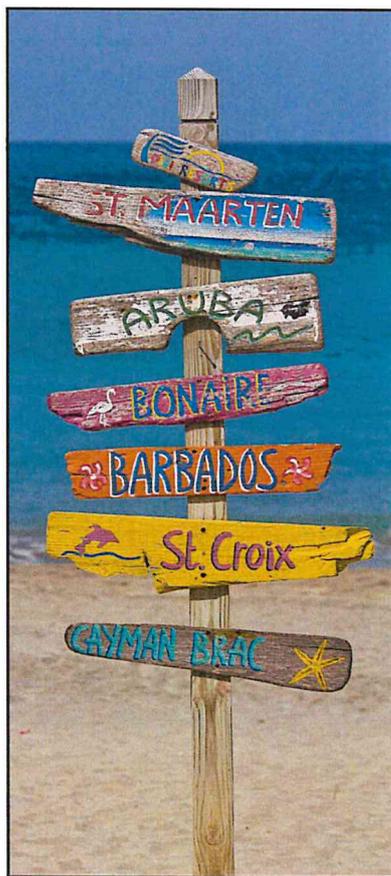
INDICATEURS D'ACTIVITÉ

En 2014, l'activité du SPAF Saint-Martin a été légèrement supérieure à celle de 2013 sur l'essentiel de ses principaux indicateurs (460 procédures d'étrangers en situation irrégulière contre 458 en 2013, 29 d'emploi d'étrangers sans titre de travail contre 28 et 19 procédures de travail dissimulé contre 18 en 2013). Par ailleurs, 30 porteurs de faux documents ont fait l'objet de procédures contre 27 en 2013.

À l'inverse, seules 9 aides au séjour ont été constatés, contre 28 l'année précédente.

Ce travail a permis de mettre en œuvre 224 éloignements, un chiffre sensiblement égal aux 229 de 2013. Les reconduites à la frontière ont très majoritairement concerné

des ressortissants de la zone Caraïbes, et notamment de la République dominicaine, de Haïti et de la Jamaïque.



COOPÉRATION

La Police aux frontières s'est également montrée très active dans le domaine de la coopération.

Coopération inter-services tout d'abord, notamment dans le cadre du comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF), et coopération internationale ensuite, le service ayant réalisé 23 contrôles communs avec ses homologues de l'immigration de Sint-Marteen à l'aéroport Princess Juliana.

INDICATEURS	activité 2013	activité 2014
Porteurs de faux	27	30
Etrangers en situation irrégulière	458	460
Trafiqants de migrants	28	9
Travail dissimulé	18	19
Emploi d'étrangers sans titre	28	29
Porteurs de faux	27	30
Eloignements	229	224





2. GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Et le fonctionnement de la démocratie

Au 31 décembre 2014, la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptait 32 équivalents temps plein (ETP). L'année 2014, a été marquée par l'arrivée de 2 agents contre 1 départ, et un renfort de 11 contractuels pour un total de 46 mois.

Le service civique, qui a été institué par la loi du 10 mars 2010, a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans (et de moins de 26 ans) l'opportunité de s'engager au service de la collectivité, dans des missions d'intérêt général.

Durant l'année 2014, 3 volontaires ont terminé leur mission qui avait débuté l'année précédente. En février, un nouveau volontaire a été accueilli en préfecture pour effectuer une mission de 10 mois.

LES COMMISSIONS

Le COTERST

Aucun dossier n'a été présenté devant le Conseil Territorial de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (COTERST) pour l'année 2014.

La CTAC

En 2014, la Commission Territoriale d'Aménagement Commercial de Saint-Martin a enregistré une demande d'autorisation d'implantation d'un espace commercial au lieu dit la Savane. Ce dossier, en cours d'instruction, fera l'objet d'une présentation en 2015 devant cette commission.

En outre, la CTAC a émis un avis favorable, à l'autorisation de création d'un ensemble commercial à la zone d'Hope Estate.

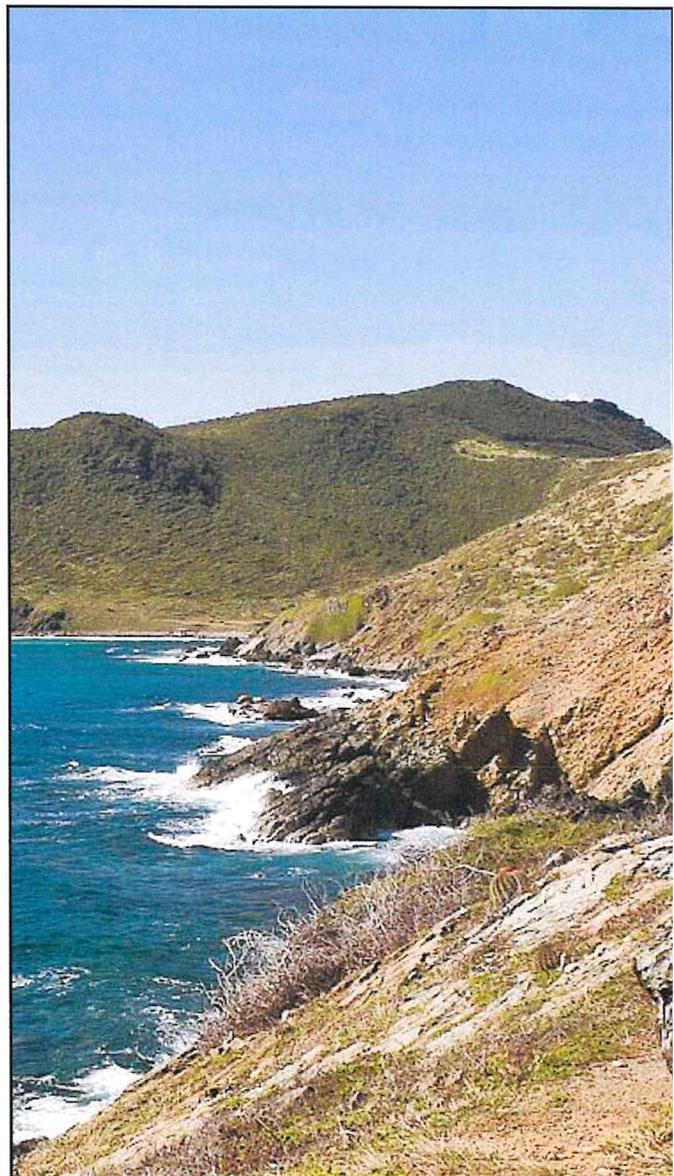
La commission de VIDÉO-PROTECTION

La commission de vidéo-protection s'est réunie en septembre à l'issue de laquelle 8 dossiers ont tous reçu un avis favorable.

La commission TERRITORIALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES

La commission territoriale de la nature, des paysages et des sites, au titre de la gestion équilibrée des ressources naturelles, dans les cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires, élabore le schéma territorial des carrières.

En 2014, cette commission compétente pour émettre un avis sur les projets relatifs aux carrières, a été créée à Saint-Martin. Elle s'est réunie en formations « carrières » afin projet d'examiner le projet d'exploitation d'une carrière et d'une unité de traitement de matériaux au lieu-dit « l'Espérance » ; projet qui a reçu un avis favorable de cette commission.



■ La réglementation générale

LES ÉPREUVES SPORTIVES

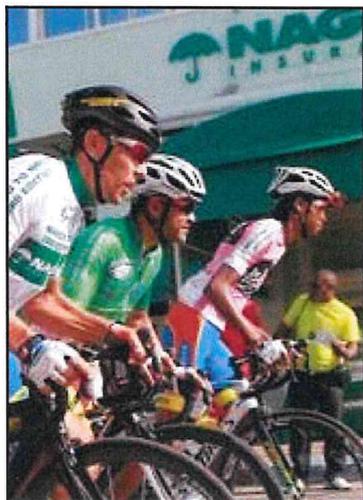
Au cours de l'année 2014, les principales épreuves sportives soumises à autorisation ont été les suivantes :

> Les courses cyclistes, les randonnées et courses pédestres.

> 4 manifestations sportives ont été autorisées. Parmi lesquelles peuvent être citées :

- le Nagico to Nagico les 22&23 mars.
- le raid CSLG le 11 mai.

On peut également noter le renouvellement de l'homologation d'un circuit de karting de loisir autorisé par la commission de sécurité routière de Saint-Martin, en septembre.



■ L'organisation des élections

En 2014, la préfecture a eu à veiller à l'organisation matérielle des élections européennes le 24 mai et des élections sénatoriales le 28 septembre.

La grande circonscription dont dépend Saint-Martin est la circonscription Outre-mer section atlantique qui a vu la victoire de Monsieur Louis Joseph MANS-COUR qui siège au parlement européen avec le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates.

La seconde élection est celle des Sénateurs qui sont élus au suffrage indirect par des grands électeurs.

Ce vote est un scrutin majoritaire à deux tours.

Dimanche 28 septembre, Guillaume ARNELL était élu sénateur de Saint-Martin au 2nd tour de scrutin avec 11 voix, contre 8 à Alain GROS-DESORMEAUX et 4 à Mme Dominique AUBERT.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Au cours de 2014 ont été créées 6 agences principales et 2 secondaires à Saint-Martin et durant la même période, 2 agences ont été fermées et 2 agences ont changé de propriétaire.

LES ARMES

Depuis 6 septembre 2013, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dans le domaine de la réglementation des armes. Cette nouvelle réglementation concerne tous les détenteurs légaux d'armes en France. Elle se caractérise principalement par une modernisation du système de

contrôle des armes dans la mesure où la nomenclature qui les classe passe de huit à quatre catégories (A, B, C et D).

Les 4 catégories se rapportent aux armes suivantes :

A (pour les armes et matériels interdits),

B pour les armes soumises à autorisation),

C pour les armes soumises à déclaration),

D pour les armes soumises à enregistrement et les armes à détention libre).

Le nombre de déclarations de détention d'armes reçues et traitées en préfecture est réparti dans le tableau suivant :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Janvier	0	26	10	4
Février	0	18	5	7
Mars	0	10	6	0
Avril	0	18	16	10
Mai	0	9	0	3
Juin	0	12	0	8
Juillet	0	9	0	4
Août	0	16	0	0
Septembre	0	16	8	6
Octobre	0	20	17	1
Novembre	0	26	15	8
Décembre	0	10	7	3
Total Général	0	190	84	54

■ Citoyenneté et immigration

DÉLIVRANCE AUX NATIONAUX

En 2014, 1 862 cartes nationales d'identité ont été délivrées ainsi que 4 659 passeports biométriques, en collaboration étroite avec les services de la collectivité.

NATURALISATIONS

En 2014, 21 demandes de naturalisation ont été déposées au titre du mariage et 27 demandes par décret.

17 personnes ont été naturalisées au titre du mariage et 4 personnes par décret, alors qu'en 2013, 2 personnes ont été naturalisées par décret.

ASILE

35 demandes d'asile ont été formulées auprès des services de la Préfecture. Les nationalités les plus fréquemment rencontrées ont été au cours de cette année, les nationalités syrienne et cubaine, alors que pour les années précédentes, l'immense majorité des demandeurs d'asile était de nationalité haïtienne.

DÉLIVRANCE AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En 2014, 19 729 personnes ont été reçues au guichet des étrangers contre 22 465 en 2013.

En 2014, la préfecture a traité 3 255 demandes de cartes de séjour et demandes de carte de résident.

■ Service informatique

Le site de la Préfecture <http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr> est lié à une offre de service de la DSIC du Ministère de l'intérieur. Il est ouvert depuis le mois de mars 2012. Il a été consulté, durant l'année 2014, par 18 170 internautes différents qui ont visité 127 528 pages, soit une moyenne de 10 630 pages lues par mois.

Le site de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est mis à jour régulièrement, à la fois par les services du secrétariat général et du cabinet, mais aussi par l'ensemble des services de l'Etat.

On y retrouve entre autre :

- l'accueil contenant les actualités et les informations utiles aux usagers ;
- les actions de l'état : répertoriant par domaine d'activité les actions menées par nos services ;
- les services et l'organisation de l'État : descriptif sommaire de l'organisation de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- les annonces et avis : incluant la publication régulière du RAA, appels d'offres et autres ;
- la salle de presse: contenant tous les communiqués, dossiers et invitations à la presse.





3. DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

■ Le protocole d'accompagnement financier de la collectivité

La signature, le 12 décembre 2012, d'un protocole d'accompagnement financier de la collectivité de Saint-Martin est l'aboutissement d'une mission conduite conjointement par le ministère de l'Outre-Mer et l'Agence Française de Développement (AFD), en partenariat avec les services de la préfecture, de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Guadeloupe et de la Collectivité de Saint-Martin.

Établi pour la période 2012-2016, le protocole fixe les engagements de la collectivité et ceux de l'État, de manière à permettre à la collectivité de retrouver les voies d'un redressement financier pérenne. Il fixe aussi des modalités de suivi de la mise en œuvre des engagements pris. Grâce à ce protocole, l'État a octroyé une avance de trésorerie de 18 M € à la collectivité, remboursable sur 6 ans.

Régulièrement, un comité de suivi de ce protocole se réunit pour examiner l'évolution de la situation financière de la collectivité et les ajustements nécessaires à son amélioration.

Ce sont ainsi 3 comités de suivi qui se sont tenus en 2014, regroupant le Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le directeur de l'Agence AFD Guade-

loupe, le directeur de la DRFIP Guadeloupe et tous les services fiscaux et financiers de l'Etat et de la Collectivité.



■ La mission EUROPE

■ La Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin a renforcé ses effectifs par un redéploiement interne avec le recrutement d'une chargée de mission Europe, au 1er février 2013. Durant l'année 2014, les travaux d'élaboration des différents programmes européens 2014/2020, initiés en début d'année 2013, se sont poursuivis :

■ S'agissant du PO Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), il a été validé par la Commission en juin 2014, et sa mise en œuvre se clôturera au 31 décembre 2015. Les 1,2 M€, fléchés pour Saint-Martin, sont destinés à soutenir les actions de repérage des jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training), leur accompagnement et suivi personnalisé, ainsi que leur insertion professionnelle.

■ Le Programme de Développement Rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin permettra à Saint-Martin de disposer de 3M€ au profit des exploitations agricoles, du transfert de connaissances, et de la rénovation de zones rurales. Ce programme, transmis à la Commission en avril 2014, est en cours d'examen, en vue d'une approbation début 2015.

■ En matière de coopération, le premier programme de coopération territoriale européenne Saint-Martin / Sint-Maarten (10 M€) a été adressé aux services de la Commission Européenne le 3 décembre 2014, et devrait être adopté au cours du premier semestre 2015. Il permettra la réalisation de trois opérations décidées conjointement entre les services de l'État, ceux de

la Collectivité de Saint-Martin et du gouvernement de Sint-Maarten : la construction d'une station d'épuration à Cole Bay, la réalisation de travaux de protection des populations contre les risques d'inondation à Belle-Plaine, et le financement de mesures environnementales de préservation du lagon de Simpson Bay.

■ Finalisation du Programme de Coopération Interrégionale, d'un montant de 85 M€, et dont les travaux sont pilotés par le Conseil Régional Guadeloupe. Ce programme a été expédié à la Commission en janvier 2015.

■ Enfin, l'écriture du programme relatif au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), s'est déroulée durant l'année 2014, et devrait aboutir à un envoi à la Commission début mars 2015. 769 196 € seront destinés à soutenir la filière « pêche » de Saint-Martin.



■ En ce qui concerne le Programme Opérationnel FEDER / FSE, Saint-Martin dispose à présent, au sein de ce PO, de mesures spécifiquement dédiées. Doté de 38,6 M€ pour le FEDER, et de 15,7 M€ pour le FSE, il a été approuvé par les instances communautaires le 18 décembre 2014.



■ Infrastructures et risques majeurs

Le Plan Séisme Antilles (PSA)

Saint-Martin est inclus dans le plan séisme Antilles. A cet égard, tous les établissements scolaires ainsi que quelques établissements publics ont fait l'objet de pré-diagnostic.

Ceux-ci ont permis de classer la totalité des bâtiments d'enseignement selon leur degré de vulnérabilité au séisme :

les résultats confirment que des travaux seront vraisemblablement à entreprendre sur plus de la moitié des bâtiments, avec des reconstructions complètes pour certains.

Les deux priorités issues du diagnostic sont les renforcements de :

■ L'école primaire Simeone Trotts

Ce dossier a fait l'objet de travaux au second semestre 2014, pour 641 798 €, financés de la manière suivante : 20 % en autofinancement COM, 40 % en subvention FEDER, 40 % en subvention par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) au titre du plan séismes Antilles.

■ Lycée de Marigot

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de programmation au titre du FEI 2014, pour traiter l'escalier central et les coursives avec un phasage sur trois ans (2014-2016). Une seconde phase, plus lourde, devra être programmée à partir de 2016 pour traiter la structure des bâtiments.



La mise en place d'un programme annuel de réparations/confortement d'urgence est en cours d'élaboration.

L'aspect « houle cyclonique/tsunami », qui affecte essentiellement les zones côtières, doit être géré au travers des autorisations d'urbanisme et de l'adaptation des mesures constructives concomitantes; l'élaboration du PLU approche de sa phase finale et il reviendra aux services de l'Etat, dans leur rôle de personne publique associée, de

rappeler les obligations édictées par le plan de prévention des risques naturels (PPRN) en matière de protection des personnes et des biens.

Une amélioration des outils d'alerte des populations est à rechercher, en liaison avec les services de la collectivité ; ceux-ci projettent notamment l'implantation d'un houlographe/marégraphe qui pourrait s'inscrire dans le réseau Tsunahoule, développé au niveau caribéen en lien avec le programme INTERREG.

■ Les dotations État aux Collectivités

Contrat de développement Saint-Martin:

■ 2011/2013 – CDEV

Le contrat de développement 2011-2013 signé en 2010 par le Préfet pour accompagner les efforts de la collectivité a connu sa troisième année d'application. En raison du gel budgétaire, le financement 2014 initialement prévu à hauteur de 10 M€ a été rapporté à 8,4 M€, affecté en totalité au projet de la cité scolaire de la Savane.

En matière de paiement, 4,6 M€ ont été mandatés, pour les dossiers de cette génération de CDEV, dont 4,3 M€ sur le dossier de la construction de la cité scolaire

■ 2014/2017 – CDEV

Signé en juillet 2014, ce nouveau contrat a bénéficié d'une dotation d'AE de 2,5 M€, dotation intégralement engagée sur 5 dossiers. Ces nouveaux dossiers n'ont pas fait l'objet de mandatements en 2014, la dotation en CP ayant été intégralement consommée sur le contrat précédent.

Fonds Exceptionnel d'Investissement

Collectivités Saint-Barthélemy / Saint-Martin

Au titre de ce dispositif, le dossier du confortement parasismique des coursives et de l'escalier central du lycée de Marigot a été programmé pour un montant d'engagement de 1,7 M€, financé à 100 % par le FEI. Il a fait l'objet de mandatements cumulés pour 900 k€. Aucun autre mandatement n'est intervenu pour les dossiers en cours, dont le solde s'élève à 1,8 M€. Deux opérations financées en 2013 ont fait l'objet en 2014 de prorogation de délai d'exécution au 31 décembre 2016 :

■ L'exutoire de la savane

(1,1 M€ de subvention pour 1,4 M€ de travaux – 80 %)

■ La protection de la STEU des Canonnières

(1 M€ de subvention pour 1,3 M€ de travaux – 80 %)

FEDER

2 opérations au bénéfice du Conseil Territorial de Saint-Martin :

■ Le Schéma Territorial Aménagement Numérique (STAN) pour un montant de 100 000 € dont 80 000 € de FEDER (condition ex ante du PO 2014/2020) ;

■ l'école primaire Simeone Trott (cf. supra, PSA) Ces opérations n'ont pas donné lieu à mandatement FEDER en 2014.

3 opérations au bénéfice de l'établissement portuaire Saint-Martin, pour un coût total de 443 272 € et l'intervention totale du FEDER à hauteur de 221 636 € (50 %) ; ces opérations n'ont pas donné lieu à mandatement FEDER en 2014.

6 opérations au bénéfice d'entreprises, pour un montant en coût total de 3,6 M€ et une intervention totale du FEDER de 1,8 M€ ; 900 K€ ont été mandatés en 2014 sur ces opérations.

LODEOM – rénovation hôtelière et compensation surcoût fret

■ Rénovation hôtelière

Aucun dossier n'a fait l'objet de financement au titre de ce dispositif en 2014 ; le dispositif a mandaté 158 581,11 € pour 3 opérations.

■ Compensation surcoût fret

Ce dispositif est intervenu en cofinancement du FEDER sur 7 opérations et un montant d'engagement de 189 520,16 €, pour des dépenses de 2011 à 2013 ; le montant de subvention payé a été de 86 147,77 €.

■ L'aviation civile à Saint-Martin

L'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a accueilli en 2014, 192 000 passagers, en baisse de 3,2% par rapport à 2013 et répartis comme suit :

- 109 000 pour Air Caraïbes ;
- 70 000 pour Air Antilles Express ;
- 13 000 pour Saint Barth Commuter.

Le total du fret et de la poste s'est élevé à 392 tonnes en forte hausse (+ 36%) par rapport à 2013.

La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Antilles Guyane (DSAC-AG) a procédé en avril 2014 à un audit de la sûreté aéroportuaire. Il s'en est suivi une proposition de nouvel arrêté de police soumise au Préfet Délégué (l'arrêté a été approuvé et signé début 2015).

La DSAC-AG a également mené en avril une inspection de surveillance relative

à la sécurité aéroportuaire. Les constatations effectuées ont donné lieu de la part de

l'exploitant aéroportuaire à un plan d'action correctives validé.





4. PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Et la cohésion sociale

■ La politique de la ville et vie associative

La Politique de la Ville se donne pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. L'accumulation des difficultés sociales et économiques dans certains quartiers peut être source d'isolement urbain et de fragmentation sociale, contre lesquels il convient de se mobiliser.

La politique de la ville mobilise 4 fonds d'intervention de l'État, certains sont abondés par la Collectivité : le CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), le dispositif ville-vie-vacances (VVV), le programme de réussite éducative (PRE) et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Pour 2014, ces quatre fonds ont bénéficié d'une dotation de l'État de 269 800 euros :

**Contrat urbain
de cohésion sociale**
159 200

Ville vie vacances
15 800

**Fonds interministériel
de prévention
de la délinquance**
28 800

**Programme
de réussite éducative**
66 000

La Collectivité a accompagné les dispositifs État dans le cadre du CUCS pour un montant de 120 000 euros.

Les associations ont proposé des projets pour un montant global de plus d'1,1 M€ et 24 d'entre elles ont contribué à la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre de la politique de la ville.

À noter : le D.L.A. (dispositif local d'accompagnement) a pour objet de proposer des formations aux associations sur les thématiques indispensables à leur professionnalisation : gouvernance, ingénierie de projets, obligations des employeurs.

Ces actions sont indispensables pour contribuer à la

montée en compétences des associations. Initiative Saint-Martin Active devient l'opérateur du DLA pour trois années (2014, 2015 et 2016) sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Affilié en fin d'année 2013, sous l'impulsion de l'État, au réseau France Active, ce nouvel opérateur du DLA peut désormais développer les outils en faveur des associations et de leur développement (prêts associatifs, garanties, etc.).

Enfin, en 2014, le FEBECS (fonds d'échange à but éducatif, culturel et sportif) a été mobilisé sur le territoire de Saint-Martin pour un montant total de 51 700 euros. Cette dotation a essentiellement profité aux clubs sportifs (78%).

■ L'action en faveur de l'emploi

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Fin décembre 2014, 4 229 personnes (2 480 femmes et 1 749 hommes) étaient inscrites à Pôle emploi en catégorie A dont 1 210 âgés de plus de 50 ans soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2013..

Les catégories A/B/C, celles concernant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs représentent 4 662 personnes, en baisse de 0,4 %

LES CONTRATS AIDÉS

L'État impulse l'amélioration du marché du travail en mobilisant des contrats aidés, tant dans le secteur marchand que non-marchand.

En 2014 :

Emplois d'avenir	82
Contrat unique d'insertion	62

À noter : la création de la mission locale à Saint-Martin permettra de proposer au public jeune un lieu unique d'accompagnement pour toutes les actions en faveur de ce public : accompagnement social, professionnel.

LE FORUM EMPLOI

Le Forum Emploi, organisé à l'initiative de l'État et du Pôle Emploi et ayant pour objectif de faire se rencontrer les employeurs et les chercheurs d'emploi s'est déroulé à Saint-Martin le jeudi 23 octobre 2014.

Plus de 500 demandeurs d'emploi, préparés au job dating en recourant à des prestations de Pôle emploi, étaient présents et plus de 343 offres ont été traitées au cours de cette journée par les employeurs.

À l'avenir, il est proposé que cette manifestation se déroule en deux temps :

un temps pour le job-dating et un temps pour le forum. Le forum sera organisé sur une journée dédiée aux employeurs (ou futurs employeurs), aux créateurs d'entreprise avec une présentation des aides possibles au recrutement et à la création d'entreprise.



pôle emploi



■ L'insertion professionnelle

L'IAE est un dispositif d'insertion socio-professionnelle adapté à un public éloigné de l'emploi pour lequel un accompagnement spécifique est assuré dans le cadre du contrat de travail. Cet accompagnement a pour objectif de lever les freins à l'emploi. En 2014, ce sont 64 personnes qui ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion dans le cadre de chantiers d'insertion, d'entreprises d'insertion.

■ L'aide à la création d'entreprise

L'État a confié le dispositif de création d'entreprise à Initiatives Saint-Martin Active qui accompagne le créateur d'entreprise dans toutes ses démarches : viabilité du projet, octroi de prêt d'honneur, intermédiaire dans les relations avec les banques.

En 2014, 68 prêts d'honneur ont été attribués pour un montant moyen de 8 668 euros.

En 2014, ce sont 64 personnes qui ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion dans le cadre de chantiers d'insertion, d'entreprises d'insertion.



■ La direction de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes

Les missions réalisées en matière de concurrence, consommation et répression des fraudes en 2014 sont toujours opérées autour de trois axes :

La lutte contre les pratiques anti-concurrentielles :

La coexistence de deux législations très différentes sur un même territoire géographique (Saint-Martin/Sint-Maarten) et l'absence de frontière tangible entre les deux parties de l'île favorisent le développement de pratiques illégales qui nuisent à la concurrence.

Garantir la sécurité générale des produits manufacturés : contrôles effectués à la distribution sur les biens manufacturés qui entrent et circulent en territoire français.

Assurer la sécurité du consommateur et garantir la sécurité générale des produits alimentaires :

contrôle des installations, équipements et matériels des établissements de distribution alimentaire et des établissements de restauration commerciale, des produits mis en vente et vendus.

■ La formation professionnelle

La compétence de la formation professionnelle est dévolue à la Collectivité. Ces actions bénéficient d'un cofinancement de l'État, qui mobilise le fonds social européen.

En 2014, les actions de formation ont concerné les domaines suivants : médico-social, le secteur du bâtiment et des travaux publics, la mécanique, l'informatique, la bureautique, l'animation, etc.

En complément de ces actions, l'État a financé des actions de formation de premier niveau, dans l'objectif de favoriser l'acquisition des compétences-clés : lutte contre l'illettrisme, maîtrise des savoirs de base, préalable indispensable à une formation qualifiante.

À noter : la loi du 5 mars 2014 transfère l'intégralité de la formation professionnelle aux collectivités. L'État conserve deux compétences : la formation initiale obligatoire et la délivrance des diplômes. La loi instaure également une nouvelle gouvernance de la formation et de l'orientation professionnelles.



■ Les services d'aide à la personne

En 2014, 12 organismes de services à la personne sont déclarés à la DIECCTE pour Saint-Martin, dont 5 disposent d'un agrément, ce qui leur permet de proposer des prestations auprès de publics fragiles (enfants, personnes âgées ou handicapées).

■ RSA et accompagnement des bénéficiaires du rsa

En 2014, à Saint-Martin il y avait **3 200 bénéficiaires du RSA**.

L'État dote chaque collectivité compétente d'une enveloppe budgétaire d'une aide personnalisée de retour à l'emploi.

L'APRE, pour 2014, est de 125 530 euros.

Ce dispositif permet aux bénéficiaires du R.S.A. de les aider à lever les difficultés liées à l'emploi.

Ainsi, les actions menées lors des contrôles ont concerné :

- les règles de transparence et relations interentreprises (délivrance et formalisme de la facture, barèmes et conditions générales et particulières de vente, économie souterraine et travail dissimulé en inter-services) ;

- les règles de qualification de certaines professions (coiffeurs notamment, ongleries, auto-écoles) ;

- la protection économique du consommateur: actions collectives en matière de protection économique du consommateur (avec l'ADEIC), défaut d'emploi de la langue française (offre, mode d'emploi, garanties relatives aux produits manufacturés, factures...), information générale sur les prix et les conditions de vente, remise de note au consommateur ;

- les relations avec les organisations professionnelles (CCISM) et les organisations de consommateurs et la prévention et le traitement des litiges (ADEIC) ;

- les règles de loyauté : vérification des autocontrôles de qualité, tromperie à l'égard des consommateurs (produits festifs), règles d'étiquetage, vérification des instruments de mesure (grandes et moyennes surfaces, station service et dépôts de carburant ;)
- la sécurité du consommateur : contrôle en restauration commerciale, traitement des alertes de produits alimentaires, vérification de la détention d'AOT (autorisation d'occupation temporaire);
- la sécurité des produits alimentaires : règles générales d'hygiène des denrées, respect des règles de température, respect des DLC ;
- les règles particulières de sécurité des produits non alimentaires réglementés: matériaux au contact des aliments, climatiseurs (coopération Douanes) ;

■ L'inspection du travail

Les services de l'inspection du travail ont connu en 2014 une réorganisation significative dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système d'inspection du travail issue du décret n° 2014-359 du 20 mars 2014, de ses arrêtés d'application et d'une instruction gouvernementale du 29 octobre 2013. Ainsi, une unité de contrôle territoriale (UCT) ayant compétence pour le département de la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy composée de 13 sections dont 11 en Guadeloupe et 2 dans les îles du nord (N°12 et 13) est venue supplanter depuis le 1er septembre 2014 les 5 sections qui étaient en place (dont une section pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et est devenue le nouvel échelon d'intervention territorial de l'inspection du travail. Le service de l'inspection du travail s'attache à la mise en place et à la poursuite des plans d'actions définis nationalement et régionalement.

Il est fait le constat d'une forte prédominance d'activité dans les domaines de l'hôtellerie de la restauration, du commerce et du BTP et les services doivent faire face à des saisines et des

problématiques récurrentes en matière de travail illégal et de non effectivité du droit (paiement des salaires en dollars, absence de contrat de travail...).

Les priorités d'action de l'inspection du travail en 2014 ont concerné :

- L'accompagnement du dialogue social et le contrôle des dispositifs prévoyant une pénalité financière : Le gouvernement s'est engagée avec les partenaires sociaux sur 3 dispositifs :
 - > Le dispositif en faveur de l'égalité des femmes et des hommes
 - > Le dispositif « pénibilité »
 - > Le dispositif « contrat de génération »
 le territoire de Saint-Martin enregistre un déficit du nombre d'institutions représentatives du personnel et de représentants du personnel et de représentants d'organisation syndicale salariale (et même patronale) ce qui rend plus difficile la signature d'accord collectif de travail dans les entreprises.
- la lutte contre le travail illégal : Il s'agit d'une priorité gouvernementale majeure, ap-

- participation à des actions collectives d'information réglementaires et de contrôle en inter services (Inspection du travail, Gendarmerie, PAF, DSV, Douanes). Ainsi, 153 établissements ont fait l'objet de contrôles pour un total de 745 actions (un contrôle donnant lieu à plusieurs vérifications : qualité des produits et températures de conservation, publicité et publicité des prix, facturation, délai de paiement...) ainsi répartis :

Ces contrôles ont donné lieu à 54 rappels de réglementation, 7 mesures dites de police administrative, (demandes de mise en conformité..), 15 notifications réglementaires ainsi que 1 mesure de retrait de la vente de produits alimentaires.

Enfin l'accent a été mis à compter de cette année sur la participation aux commissions d'appels d'offres organisées par la Collectivité de Saint-Martin.



puyée par les organisations syndicales et patronales qui porte des enjeux importants en termes de cohésion sociale, de respect de règles minimales du droit des travailleurs et de concurrence loyale.

L'action de lutte contre le travail illégal demeure soutenue. Ainsi, 27 actions ont été conduites en 2014 dont 15 actions menées conjointement avec les autres services compétents en matière de travail dissimulé (PAF, gendarmerie nationale).

Les secteurs d'activité visés se diversifient. Outre le bâtiment et les hôtels, cafés et restaurants, des secteurs tels que les crèches, les écoles, les commerces de détail ont fait l'objet de contrôles.

La plupart des interventions conduites se sont soldées par des régularisations, notamment dans le B.T.P.

- Action de renseignement des usagers sur le droit du travail :

Le service enregistre une augmentation de la fréquentation et des saisines par les usagers (salariés comme employeur), et ce en comparaison aux années précédentes. Ainsi, en 2014 environ 1 100 usagers ont été reçus (650 en, 2013) et il a été répondu à près de 900 appels téléphoniques.





6. PROTÉGER LES ANIMAUX

Et les filières

■ La protection animale

Grâce à la structuration et à la mise en place d'un Service Vétérinaire et Phytosanitaires au sein de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en 2013, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la DAAF de Guadeloupe, ont décidé pour 2014 :

- La création d'un poste de technicien des services vétérinaires pour la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, en particulier pour la gestion de l'Abattoir de MILLRUM ;
- Compte tenu de la création de ce service, la mise en place, pour la première fois, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin d'un Plan National d'Inspection et la création des procédures pour l'harmonisation des documents à demander lors de l'ouverture d'un établissement en SIGAL.

Les procédures mises en place en 2013 concernant l'ouverture des nouveaux établissements en SIGAL ont été tes-

tées en 2014. En 2015 ces procédures, ainsi que le fonctionnement de ce nouveau service à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, seront déclinés en procédures d'Assurance Qualité (AQ).

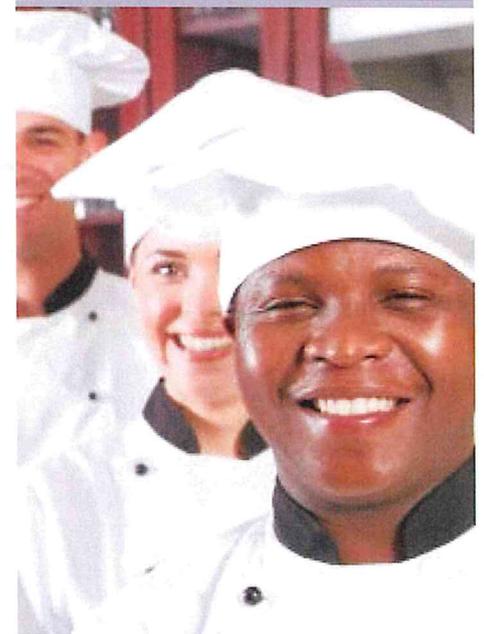
28 visites ont été réalisées dans le cadre du Plan National d'Inspections et 2 dans le cadre du Plan Local d'Inspections donnant lieu à 1 fermeture administrative et 1 avertissement.

Le service vétérinaire a procédé à la création dans SIGAL de 7 établissements et à la suppression de 367. Cette mise à jour a permis de fiabiliser les données. Ainsi, et alors qu'il y avait 884 établissements, fin 2014 il y a 469 établissements enregistrés

La mise en place début 2015, de RE-SY TAL qui sera directement lié à la base de données de l'INSEE, créera automatiquement d'autres établissements non encore déclarés auprès des services vétérinaires.

Abattoir de MILLRUM

La mise en conformité aux normes ICPE a été faite en 2013 et l'abattoir n'a pas ouvert ses portes début 2014 mais devrait être inauguré courant 2015.





6. COOPÉRER AVEC SINT-MAARTEN :

■ Concertation et coordination

Tout au long de l'année 2014, les réunions de concertation et de coordination avec nos partenaires institutionnels hollandais se sont développées.

Que ce soit entre le Préfet délégué et le Gouverneur (photo), entre le Préfet délégué et le gouvernement ou en assemblée plus large regroupant des représentants de la collectivité de Saint-Martin et des deux États. L'objectif de cette coopération est toujours la recherche d'un développement harmonieux et cohérent de l'île.

La signature, le 14 avril 2014, d'une nouvelle lettre d'intention visant à formaliser la coopération déjà effective en matière de lutte contre le virus du chikungunya sur l'ensemble du



territoire a été un exemple de nos actions communes.

La signature, en août 2014, entre le Préfet délégué, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, et la Première ministre de Sint Marteen, d'une lettre d'inten-

tion relative à la mise en place du Programme Opérationnel relatif à la coopération territoriale européenne (cf. supra) a été un nouveau pas en matière de coopération institutionnelle.

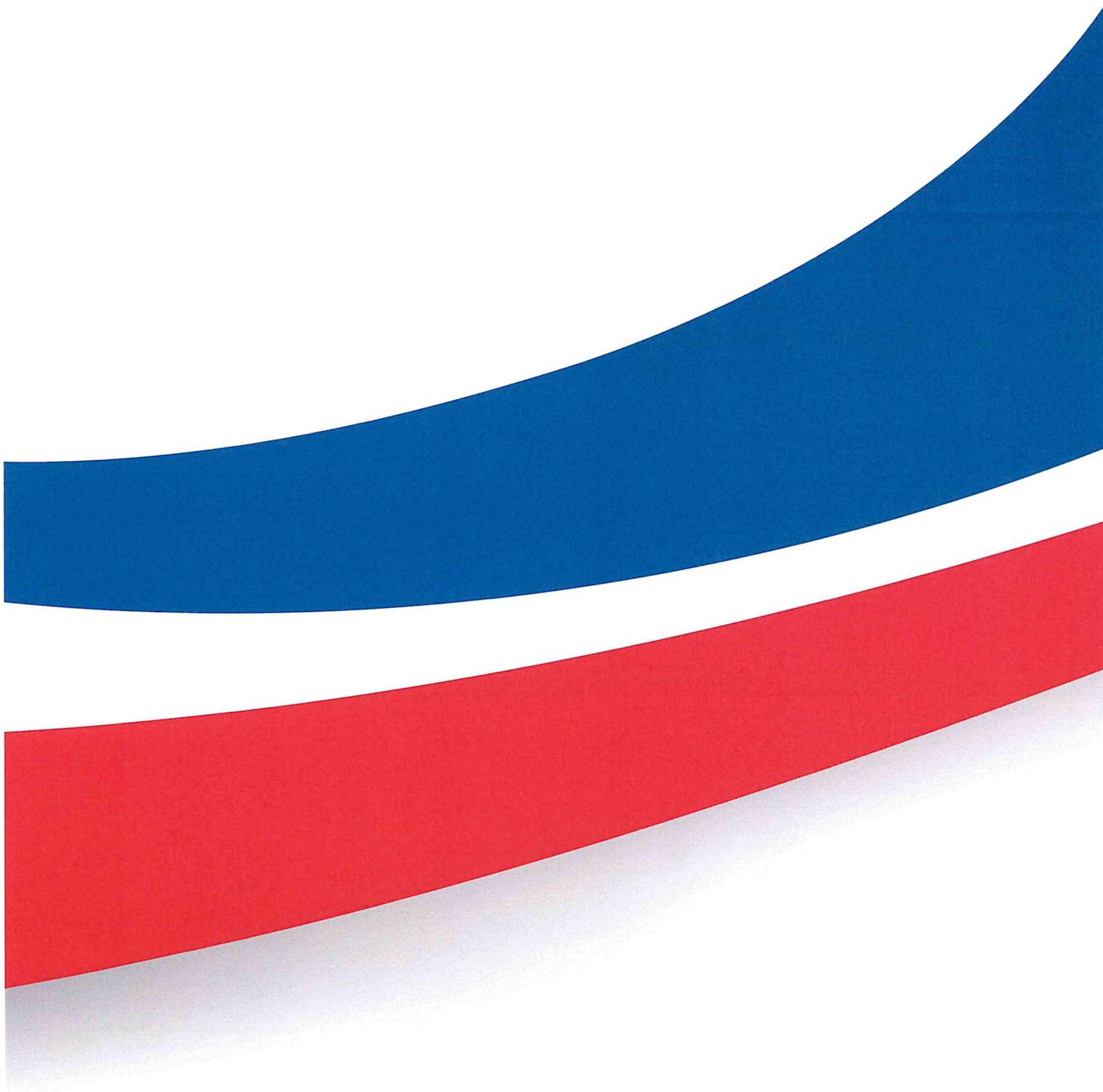
Enfin, la réalisation de

contrôles routiers communs aux 4 points de la frontière terrestre et le lancement d'une campagne conjointe « déposez les armes » sur les deux parties de l'île sont autant d'exemples pratiques de cette coopération qui sera renforcée dans le futur.





Préfecture de saint-barthélemy et de saint-martin



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT À
SAINT-MARTIN
2014

PRÉFECTURE DE ST MARTIN ET DE ST BARTHELEMY - Route du Fort Louis - Marigot
Téléphone: 05 90 29 09 21 - Fax: 05 90 87 53 95
<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr>